

Collectif des habitants des lotissements
Monbalon 1 et Village de Madran
Maison de Quartier du Monteil
13 Avenue Henri Frugès
33600 Pessac
Lettre recommandée avec A/R

A

Monsieur le ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS

Pessac, le 31 mai 2022

Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Par courrier du 12 mars nous vous avons alerté sur la décision qu'avait prise le gouvernement concernant la création de plusieurs Centres de Rétention Administrative en France dont un destiné à remplacer celui de Bordeaux.

La localisation prévue se situe certes sur un délaissé de la rocade bordelaise appartenant à l'Etat, mais il est situé, avec le parking de 120 places destiné à accueillir personnels et visiteurs, au sein de deux lotissements construits, l'un depuis 1968, l'autre depuis 1972-73. Cet espace vert, traversé par une piste cyclable qui permet notamment aux enfants de gagner les établissements scolaires proches, est également utilisé par les habitants des lotissements riverains, comme lieu de convivialité : jeux pour enfants, promenades des personnes âgées, sportifs faisant leur footing, ou encore manifestations festives comme des repas de quartier, des jeux de pétanque... De même grâce à son environnement il assure la protection phonique des lotissements et joue le rôle d'ilôt de fraîcheur urbain.

Depuis cette date et à différentes occasions le collectif des habitants de la zone pavillonnaire des lotissements de Monbalon 1 et du Village de Madran ont organisé diverses manifestations et à travers différentes réunions ont pu réfléchir avec l'ensemble des élus de tous bords politiques, (maire de Pessac et conseillers municipaux, conseillers départementaux, député de la circonscription, président de Bordeaux Métropole, président du conseil régional) à une solution alternative qui se situerait à quelques kilomètres de là et qui remplirait toutes les conditions recherchées par la préfecture.

L'une de ces conditions consistait à une cession d'un terrain appartenant à la métropole de Bordeaux en direction de l'État pour que le centre de rétention administrative puisse se réaliser sur cette zone bordelaise. Dernièrement le président

de Bordeaux métropole a par courrier signifié à la préfecture de la Gironde que les conditions de ce transfert étaient réunies et qu'elles permettaient de respecter le cahier des charges édité par les services de l'État.

Aujourd'hui toutes les conditions sont réunies afin que ce projet de centre de rétention administrative qui devait être créé sur les zones pavillonnaires des lotissements de Monbalon 1 et du Village de Madran puisse se réaliser dans un autre lieu.

Les habitants des deux lotissements concernés réunis en collectif font appel à votre sagesse pour vous demander d'inciter les services de l'Etat dont vous êtes responsable de retirer ce projet et d'étudier la solution alternative proposée par l'ensemble des élus.

Avec l'espoir que vous saurez entendre notre appel, nous vous adressons, Monsieur le ministre de l'Intérieur, nos respectueuses salutations

P/o le Président du Collectif CRA PAS LA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Juzan', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Claude JUZAN